



et

# les litières pour chats

Couvre les litières pour chats compostables ou non, vendues au consommateur final.

Aujourd'hui, on estime à environ 9 millions le nombre de chats possédés par les français. Du fait de la part importante de la population vivant en zone urbaine, le recours à des litières pour chats est souvent nécessaire. Ces produits sont alors utilisés en importantes quantités et de façon répétée (elles représentent près de 300 000 tonnes de déchets /an).



En effet, la marque NF Environnement - Litières pour chats prend en compte les impacts sur l'environnement liés à l'utilisation de matières premières, la fabrication et la fin de vie des produits. Par exemple, 95 % des matières premières utilisées pour la fabrication doivent être des sous-produits ou des déchets dont la traçabilité est assurée, pour éviter la consommation de ressources et afin de garantir la limitation de substances nocives. Parce que la qualité éco-

logique d'un produit est inutile si sa performance est moindre, la qualité des litières pour chats certifiées NF Environnement est aussi garantie : pouvoir absorbant, limitation des odeurs, granulométrie, etc.

Comme tout produit, la fabrication et la distribution des litières pour chats génèrent des impacts sur l'environnement : consommation de ressources non renouvelables (par exemple utilisation d'argile extrait des carrières), production de poussières lors de la fabrication,... A cela peut s'ajouter l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé dans le cas de litières blanchies ou parfumées.

Pour les industriels, la Marque NF Environnement constitue dès lors le moyen de répondre aux attentes croissantes des consommateurs, de plus en plus désireux d'acheter des produits plus respectueux de l'environnement.

**La marque NF Environnement, ecolabel français, est le signe national officiel reconnu par les Pouvoirs Publics, de la qualité écologique des produits.**

Cette marque, apposée sur les produits, leurs emballages ou même sur la notice accompagnant les produits, offre une double garantie certifiée par un organisme indépendant AFAQ AFNOR Certification :

- la qualité d'usage du produit,
- la limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.

**APPOSER LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT SUR VOS PRODUITS GARANTIT :**

La performance du produit (pouvoir absorbant, limitation des odeurs, faible quantité de poussières...)

L'utilisation de matières premières limitant la consommation de ressources non renouvelables

La réduction des substances dangereuses utilisées

Un taux de cendre réduit lors de l'incinération de l'absorbant



**DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE  
D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE  
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT**





ÉTAPE DU CYCLE DE VIE	CRITÈRE	SEUILS D'ACCEPTABILITÉ OU NIVEAU D'EXIGENCE
Matières premières (utilisation de sous-produits ou de déchets et limitation des substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Origine des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au minimum 95 % de sous-produits ou de déchets.</li> <li>Origine des matières premières connue (garantie d'absence de traitement de préservation (pesticides, fongicides...) de collage et / ou de finition.</li> </ul>
Matières premières (absence de matière végétale non renouvelable)	Absence de tourbe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de tourbe (ou autres espèces végétales non renouvelables) interdite.</li> </ul>
Matières premières (limitation de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Limitation en métaux lourds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans un souci de sécurité (notamment en cas d'ingestion) et de prévention :                      As ≤ 2 ppm                      Pb ≤ 5 ppm                      Cd ≤ 0,5 ppm                      F ≤ 150 ppm                      Hg ≤ 0,4 ppm</li> </ul>
Fabrication (limitation de la pollution de l'air par les poussières)	Limitation des poussières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la fabrication (broyage, tamisage...), captage et aspiration des poussières, émissions (concentration de poussière) :                      ≤ 100 mg/m<sup>3</sup> pour un flux ≤ 1 kg/h ≤ 40 mg/m<sup>3</sup> pour un flux &gt; 1 kg/h</li> <li>Concentration de poussière des lieux de travail inférieure à 1 mg/m<sup>3</sup> (pour la fabrication à base de bois).</li> </ul>
Fabrication (réduction de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Absence d'agent de blanchiment ou de coloration	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisation d'agents de blanchiment ou de coloration lors de la fabrication de la litière est interdite.</li> </ul>
Fabrication (réduction de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Substances dangereuses interdites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de substances classées, comme cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, très toxiques, toxiques, (au sens de la directive 67/548/CEE du 27 juin 1967 et ses amendements).</li> </ul>
Fabrication (réduction de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Substances dangereuses limitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les litières fabriquées à partir de produits papetiers : Teneur en composés organohalogénés EOX ≤ 2 ppm</li> <li>Pour les litières fabriquées à partir de produits du bois : HAP ≤ 1 ppm      Formaldéhyde ≤ 100 ppm</li> </ul>
Fin de vie	Optimisation du volume de l'emballage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ratio volume de litière (contenu) / volume de l'emballage (contenant) est mesuré et doit être supérieur à 0,95.</li> </ul>
Fin de vie (réduction des déchets ultimes)	Taux de cendre après incinération	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afin de diminuer les déchets ultimes (issus de l'incinération) à mettre en décharge, taux de cendre de la litière inférieur à 5 %.</li> </ul>
Fin de vie (caractère compostable)	Exigences spécifiques aux litières revendiquant leur caractère compostable	<p>Exigences complémentaires spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Produit compostable (test suivant la norme CEN Pr EN 13 432).</li> <li>Dégradation du produit après 6 semaines : 90 % ≤ 2 mm.</li> <li>Teneur en matière organique du produit &gt; 35 %.</li> <li>Teneur en métaux lourds conforme aux exigences suivantes :                      Cd ≤ 1 ppm      Ni ≤ 50 ppm      Mo ≤ 2 ppm      Cr ≤ 100 ppm                      Pb ≤ 100 ppm      Se ≤ 1,5 ppm      Cu ≤ 100 ppm      Zn ≤ 300 ppm                      F ≤ 200 ppm      Hg ≤ 1 ppm      As ≤ 10 ppm</li> <li>Les matières premières végétales utilisées pour fabriquer la litière ne doivent pas être produites via l'utilisation de semences OGM.</li> <li>Information précise destinée à l'utilisateur.</li> </ul>
Utilisation	Information aux consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étiquetage conforme à la norme NF V 19-001.</li> <li>Information pour un renouvellement et une utilisation de litière optimisés.</li> <li>Information relative à la fin de vie du produit.</li> <li>Les autres assertions à caractère environnemental : conformes à la norme ISO 14021.</li> <li>La qualification biodégradable ne doit pas figurer sur l'emballage ou sur tout autre support de communication.</li> <li>Pour les litières compostables : information obligatoire sur les conditions spécifiques dans lesquelles la litière est effectivement compostable, et sur les précautions à prendre en compte lors du compostage.</li> </ul>

## CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DE DURABILITÉ

Pouvoir absorbant minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pouvoir absorbant &gt; 80 %</li> </ul>
Limitation des odeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité en terme de limitation des odeurs liées aux déjections animales produit étalon (sépiolite espagnole).</li> </ul>
Granulométrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>En sortie d'usine, au moins 95 % des particules ont une granulométrie comprise entre 0,5 et 10 mm.</li> </ul>
Taux de poussière	<ul style="list-style-type: none"> <li>En sortie d'usine, la litière emballée inférieure contient moins de 3 % massique de poussières (diamètre ≤ 0,5 mm).</li> <li>Mise en place par le fabricant d'un système qualité visant à réaliser des prélèvements sur les produits vendus en rayons afin de s'assurer que le taux de poussière reste en deçà de 3 % après distribution.</li> </ul>
Allégations techniques prouvées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute allégation technique relative au produit devra pouvoir être vérifiée par l'auditeur.</li> </ul>

CETTE FICHE DE SYNTHÈSE a pour but de fournir des informations d'ordre général.

Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir la marque NF Environnement, veuillez consulter le site [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

